



Agence canadienne
d'évaluation environnementale

Canadian Environmental
Assessment Agency



L'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE FÉDÉRALE

Un atout

Canada

L'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE FÉDÉRALE

Un atout

Mars 2000

Crédits pour photos de la couverture :
Paul Bernier – 3 grandes photos
Environnement Canada – Ours polaire

Ce document est aussi disponible à www.acee.gc.ca

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada – 2000

N° de catalogue EN21-201/2000

ISBN 0-662-64848-X

Préface

Afin de mieux intégrer les objectifs environnementaux du Canada à ses valeurs économiques, sociales et culturelles, le gouvernement fédéral a adopté, en 1995, la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale*. On a alors constitué l'Agence canadienne d'évaluation environnementale chargée d'administrer la Loi et de promouvoir des évaluations de grande qualité. L'Agence est un organisme fédéral indépendant, qui relève directement du ministre de l'Environnement. L'Agence fournit des conseils et de l'orientation sur un processus qui comprend une série de facteurs environnementaux, sociaux et économiques.

La Loi assure que tous les projets de développement qui nécessitent une décision fédérale fassent l'objet d'un examen rigoureux. Depuis 1995, plus de 25 000 évaluations environnementales ont été effectuées. Quatre-vingt-dix-neuf pour cent de ces évaluations sont des examens préalables de projets de petite et de moyenne envergure. En règle générale, les projets de taille plus importante sont évalués au niveau de l'étude approfondie ou ils sont examinés par une commission indépendante.

Le gouvernement fédéral a établi de précieuses relations avec les provinces, des groupes autochtones et un grand éventail de parties intéressées. Les ministères et organismes fédéraux effectuent maintenant des évaluations environnementales, ce qui assure que les effets des projets de développement sur l'environnement naturel du Canada – sa population, ses animaux, ses oiseaux et ses poissons – sont conformes aux principes du développement durable.

Ce qui suit est un petit exemple des façons dont l'évaluation environnementale contribue au développement durable. Une douzaine d'histoires tirées des diverses régions du Canada, représentant des projets de différentes envergure et complexité ainsi qu'un exemple de la façon dont un organisme fédéral utilise l'évaluation environnementale afin d'améliorer ses projets de développement à l'échelle mondiale.

Avant-propos du Ministre

Demandez aux Canadiens ce qu'ils aiment de leur pays et immanquablement, ils vous parleront de la terre. Les Canadiens adorent la grandeur naturelle et la beauté de leur pays. Par ailleurs, ils ont bénéficié considérablement de l'exploitation et de l'aménagement des nombreuses ressources naturelles du Canada. Les Canadiens ont toutefois fait clairement savoir qu'ils ne veulent pas un développement économique aux dépens de l'environnement.

En réponse aux inquiétudes grandissantes des Canadiens soucieux de la saine gestion de leur patrimoine environnemental, le gouvernement du Canada a adopté la pratique de l'évaluation environnementale au cours des années 1970. Cette pratique applique le vieux dicton : « mieux vaut prévenir que guérir ». En définissant tout au début de l'étape de planification les effets négatifs possibles des projets de développement sur l'environnement, les dommages à l'environnement peuvent être éliminés ou réduits.

L'évaluation environnementale a évolué rapidement au cours des années. Elle se pratique dans tout le Canada et, à l'échelle internationale, dans plus de 100 pays. Le Canada est d'ailleurs reconnu comme un chef de file dans ce domaine.

Le gouvernement fédéral a procédé à des milliers d'évaluations environnementales depuis l'adoption de la Loi, aussi bien dans le cas de projets locaux de petite envergure que pour des projets d'exploitation des ressources coûtant des milliards de dollars.

La communication des avantages d'une évaluation environnementale de grande qualité souligne et rehausse l'image des meilleures pratiques dans ce domaine; reconnaît les professionnels qui fixent des normes supérieures en matière d'évaluation environnementale tant au Canada qu'à l'étranger. Les exemples suivants illustrent quelques-uns des nombreux moyens dont l'évaluation environnementale transforme la planification de projets et l'environnement.



David Anderson, c.p., député
Ministre de l'Environnement



MINE DE NICKEL DE BAIE VOISEY ET USINE DE TRAITEMENT

**La commission d'examen
devant se pencher sur le
cas d'une mine de nickel
dans le nord du Labrador
fait appel au savoir
autochtone traditionnel.**

Le projet

En 1996, la Voisey's Bay Nickel Company, filiale de la grande minière canadienne Inco, a proposé l'exploitation d'un gisement en amas de nickel sur la côte nord-est du Labrador. Peuplée à l'origine par un petit nombre d'Autochtones, cette région sub-arctique sauvage de la côte de la mer du Labrador est demeurée en grande partie sous-développée. L'ours polaire et le caribou en fréquentent les terres intérieures tandis que le phoque et la baleine en côtoient le littoral glacé.

Le projet de la société minière transformerait considérablement l'aspect physique de la région : extraction intensive, piste d'atterrissage, installations d'expédition, campement et système d'égout. Compte tenu de la taille et de la complexité du projet, l'organisme de réglementation fédéral, le ministère des Pêches et des Océans, a demandé une évaluation environnementale par une commission d'examen indépendante.

*Photo : Gracieuseté de Voisey's Bay
Nickel Company Ltd.*

L'évaluation environnementale

Afin de tenir compte des intérêts des résidents du Nord et de ceux du gouvernement fédéral et du gouvernement provincial, le gouvernement du Canada, le gouvernement de Terre-Neuve et du Labrador, l'Association des Inuit du Labrador et la Nation Innu ont signé un protocole d'entente (PE). Première entente du genre au Canada, le protocole prévoyait la formation d'un processus d'examen conjoint entre les divers paliers de gouvernement et les groupes autochtones dont les revendications territoriales se recoupent dans cette région et ont été reconnus par ces gouvernements.

Le processus a permis de profiter du savoir traditionnel, fruit de nombreuses années de vie dans cette région. On a pris en compte la connaissance locale des poissons et de la faune, des oiseaux, de l'habitat marin et de l'état des glaces.

Les avantages

Alliant le savoir traditionnel à l'expertise des représentants du gouvernement et d'autres participants, la commission d'examen a pu procéder à une étude très minutieuse des facteurs ambiants. L'harmonisation du processus entre les divers paliers gouvernementaux garantissait une exécution sans accroc et une économie de temps et d'argent.

La mine et l'usine de traitement ont été approuvées, sous réserve d'un certain nombre de recommandations liées à des préoccupations d'ordre environnemental et social. On estime que le projet va générer au total quelque 80 000 années-personnes au chapitre de l'emploi. L'entreprise va consacrer près de 10,6 milliards de dollars à cette initiative, dont 3,3 milliards de dollars vont rester au Labrador.

Pour l'embauche, on accordera d'abord la préférence aux membres de l'Association des Inuit du Labrador et de la Nation Innu, puis aux autres résidents de la province. En outre, l'entreprise a garanti 25 années de production afin de s'assurer que la région puisse profiter de retombées à long terme du projet.



PROJET GAZIER MARIN DE L'ÎLE DE SABLE

La collaboration entre les gouvernements fédéral et provincial constitue un élément clé du succès de l'évaluation environnementale des gisements gazifères de l'île de Sable, dans le Canada atlantique.

Le projet

Le plateau continental, au large des côtes de la Nouvelle-Écosse, est riche en gaz naturel. Depuis le début des années 1970, on a découvert des réserves importantes à divers emplacements proches de l'île de Sable, à plus de 100 kilomètres du Canada continental. En 1996, le Projet énergétique extracôtier de l'île de Sable, projet énergétique marin mis de l'avant par un consortium de sociétés pétrolières et gazières, proposait d'exploiter ces emplacements.

Le projet comprenait deux grands volets. Le premier prévoyait l'exploitation de six gisements gazifères près de l'île de Sable, la construction d'une installation marine de traitement et d'un pipeline pour acheminer le produit à une usine de transformation près de Goldboro, en Nouvelle-Écosse. Le second volet prévoyait la construction du gazoduc des Maritimes et du Nord-Est pour transporter le gaz traité à un point de transfert, à la frontière du Canada et des États-Unis.

*Photo : Gracieuseté de Nova Scotia
Department of Natural Resources*

L'évaluation environnementale

Étant donné l'ampleur du projet, plusieurs organismes de réglementation, représentant les intérêts du gouvernement fédéral et du gouvernement provincial, devaient intervenir. Cependant, le recours à des processus d'approbation réglementaire distincts risquait d'affecter la transparence des évaluations environnementales, limitant ainsi les avantages offerts par la participation du public, un aspect fondamental du processus d'évaluation.

Conscients de ce fait, les ministères intéressés du gouvernement fédéral ont procédé à une évaluation environnementale coordonnée avec toutes les compétences concernées, harmonisant ainsi le processus d'examen. L'Agence canadienne d'évaluation environnementale, Ressources naturelles Canada, les ministères des Ressources naturelles et de l'Environnement de la Nouvelle-Écosse, l'Office national de l'énergie et l'Office Canada-Nouvelle-Écosse des hydrocarbures extracôtiers ont négocié l'entente d'examen conjoint de l'île de Sable.

En septembre 1996, on a formé une commission d'examen composée de cinq membres. Vu le rôle de l'Office national de l'énergie, la structure de la commission s'apparentait à celle d'un organisme quasi judiciaire et prévoyait la tenue d'audiences formelles, l'assermentation de témoins et d'autres fonctions propres à un organisme quasi judiciaire. Toutefois, dans un esprit de collaboration, certains aspects des audiences, incluant les séances d'établissement de la portée de l'évaluation tenues en vertu de la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale*, ont fait intrinsèquement partie du processus d'examen.

Les avantages

En octobre 1997, on a publié le rapport d'examen conjoint. À tour de rôle, chacun des organismes de réglementation compétents touchés par le projet, après l'adoption d'un certain nombre de recommandations décrites dans le rapport du groupe d'examen, a accordé son approbation au projet.

Le processus d'examen conjoint a épargné beaucoup de temps et d'argent au promoteur et aux contribuables. Il a également donné lieu à un examen ouvert et global comportant une consultation publique étendue. La collaboration entre les membres et la décision de mettre de côté les questions de compétence ont été les éléments clés du succès général du projet.



PROJET DE CANAL ENTRE LES RIVIÈRES TRACADIE

**Au cours de l'évaluation
environnementale d'un
projet de canal côtier
dans le nord du Nouveau-
Brunswick, on a accordé
une protection accrue et
constante à l'espèce menacée
du pluvier siffleur.**

Le projet

En 1996, un projet visant à attirer les plaisanciers et à promouvoir l'écotourisme dans le nord-est du Nouveau-Brunswick a fait l'objet d'une évaluation environnementale de Développement des ressources humaines Canada. Le projet prévoyait la construction d'un canal de navigation, à l'écart du golfe du Saint-Laurent et reliant la rivière Petite Tracadie à la rivière Grande Tracadie. Le projet comprenait la construction d'un canal dans une petite péninsule et le dragage d'une voie de navigation dans un réseau de lagunes peu profondes.

Les slikkes, les bancs de sable et les îles de la région forment un habitat important pour une espèce d'oiseaux migrateurs jugée vulnérable par le Comité sur le statut des espèces menacées de disparition au Canada.

Le pluvier siffleur menacé fait son nid sur les plages sablonneuses du golfe du Saint-Laurent et sur le cordon d'îles qui s'étend de la rivière Petite Tracadie à la rivière Grande Tracadie. Cet oiseau est très sensible aux activités de l'homme. En période de nidation, le pluvier siffleur serait particulièrement dérangé par le dragage et plus tard, par la navigation et l'accès au cordon d'îles que permettrait l'exécution du projet.

*Photo : Gracieuseté du Parc national
de l'Île-du-Prince-Édouard*

L'évaluation environnementale

L'évaluation environnementale exigeait un plan permettant de protéger le pluvier siffleur. On a fait en sorte que le dragage se fasse en dehors des périodes de nidification, soit uniquement après l'éclosion des oisillons.

On a installé des affiches à la marina locale expliquant l'importance de se tenir à l'écart de ces endroits et on a mis des dépliants et d'autres documents éducatifs sur le pluvier siffleur à la disposition des gens à la marina locale et aux installations touristiques.

Les avantages

Dans le cadre de la stratégie écotouristique de la région, on élabore à l'heure actuelle des plans pour la construction d'un centre écologique, de sentiers pédestres et d'autres formes d'installations récréatives. Des fonds supplémentaires ont été réservés pour recruter des gardes des aires de reproduction des oiseaux. Ils seront chargés de patrouiller les barres de sable et les plages pour sensibiliser les visiteurs qui pourraient déranger les oiseaux.

Le Service canadien de la faune, de concert avec le promoteur, Développement des ressources humaines Canada, ainsi que les groupes communautaires et le gouvernement provincial ont réitéré leur engagement à protéger l'habitat de l'espèce menacée du pluvier siffleur.



ROUTE PERMANENTE DE WASKAGANISH

L'évaluation environnementale d'un projet de route devant relier une collectivité crie isolée au réseau routier provincial, dans le nord du Québec, a surtout porté sur les effets sociaux.

Le projet

La collectivité crie de Waskaganish est située sur la rive paisible de la rivière Rupert, près de l'embouchure de la baie James. Environ 1 600 personnes vivent dans cette région isolée du Québec, accessible par route d'hiver, par bateau et par avion.

Waskaganish est la seule collectivité crie du littoral québécois de la baie James qui soit dépourvue d'un lien routier permanent avec le réseau routier provincial. À mesure que la ville grossissait, des membres de la collectivité exprimaient le désir d'avoir une route, longue de quelque 102 kilomètres, pour les relier au réseau routier provincial.

L'évaluation environnementale

En 1998, les dirigeants de Waskaganish se sont adressés au ministère fédéral des Affaires indiennes et du Nord canadien afin d'obtenir de l'aide pour la route proposée. Étant donné que le projet nécessitait la délivrance d'un permis en

vertu de la *Loi sur la protection des eaux navigables*, le ministère des Pêches et des Océans a dû intervenir. En raison de l'envergure du projet, une étude approfondie, soit une forme rigoureuse d'évaluation environnementale, s'imposait en vertu de la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale*.

Des experts de divers ministères et organismes, y compris Environnement Canada, Pêches et Océans Canada et le Service canadien des forêts, ont formulé des idées, des commentaires et des recommandations. On a conclu que la route proposée ne présentait aucune menace sérieuse à l'environnement à condition d'adopter toutes les mesures préventives décrites dans l'étude approfondie.

Toutefois, les membres de la collectivité avaient des préoccupations d'un autre ordre, relatives surtout aux répercussions sociales possibles. Les résidants redoutaient les effets négatifs que la route pourrait avoir sur les gens de Waskaganish.

Les avantages

À la suite du processus d'évaluation environnementale et des discussions auxquelles il a donné lieu au sein de la collectivité, on élabore actuellement un certain nombre de programmes spéciaux en fonction des tensions sociales possibles associées à la route.

On présentera des programmes d'éducation sur l'alcoolisme et la toxicomanie par le truchement des écoles et des services sociaux. On adoptera des mesures de sécurité, comme l'installation de signalisation routière, afin de réduire les risques d'accidents entre le gros gibier et les motoneigistes. Un programme d'achat de véhicules permettra de fournir de l'information sur les coûts d'assurance et d'entretien, ainsi que des renseignements de base sur la mécanique. Les membres de la collectivité comptent aussi mettre au point des programmes de formation professionnelle et des cours de gestion financière.

Ces mesures vont faciliter la transition pour les membres de cette collectivité crie, qui entame une nouvelle étape de sa longue histoire.



FORÊT NATIONALE DE PUKASKWA

L'Agence canadienne d'évaluation environnementale a travaillé en collaboration avec son homologue provinciale afin de trouver une solution pratique dans le cas d'un projet d'exploitation forestière en bordure d'un parc national.

Le projet

Le parc national Pukaskwa se trouve sur la rive nord du lac Supérieur. Une aire de gestion forestière, relevant de la compétence du gouvernement de l'Ontario, entoure le parc. En 1997, la société de pâtes et papier Domtar Inc. a proposé d'en exploiter une partie. La proposition a fait l'objet d'une évaluation environnementale provinciale et le projet a reçu l'approbation du ministère des Ressources naturelles.

Cependant, des représentants de Parcs Canada, l'organisme fédéral responsable des parcs nationaux, craignaient qu'une exploitation forestière intensive ne perturbe l'équilibre naturel du parc Pukaskwa. Ils croyaient en particulier que la présence humaine accrue résultant des routes forestières proposées à proximité des limites du parc auraient un effet négatif sur les secteurs plus isolés et plus vulnérables du parc. Parcs Canada a donc demandé au gouvernement provincial de s'engager à commander une évaluation environnementale plus rigoureuse du projet.

Au même moment, le Sierra Legal Defence Fund, une organisation écologique, a présenté une requête au ministre de l'Environnement du gouvernement fédéral au nom d'un groupe écologique préoccupé et d'autres personnes, pour qu'il renvoie à une commission d'examen le projet d'exploitation forestière proposé.

L'évaluation environnementale

Les représentants de l'Agence canadienne d'évaluation environnementale ont communiqué avec le ministère des Ressources naturelles, Parcs Canada et Domtar Inc., pour inviter les parties à réexaminer les points soulevés et s'entendre sur des mesures d'atténuation. On éviterait ainsi la nécessité d'un processus de commission d'examen.

Après quelques discussions ultérieures et une visite de l'emplacement du projet, les parties intéressées ont pu parvenir à une entente satisfaisante pour tous les intervenants. Par conséquent, Parcs Canada a retiré sa demande au ministre de l'Environnement de l'Ontario pour une évaluation plus détaillée. De plus, le Sierra Legal Defence Fund, satisfait du résultat, a retiré sa demande de renvoi à une commission d'examen fédéral.

Les avantages

L'entente prévoyait un certain nombre de mesures pour atténuer les effets négatifs de l'exploitation forestière. On a fait passer ailleurs la route forestière qui devait longer les limites du parc et on a mis en œuvre des mesures additionnelles pour limiter l'accès aux secteurs isolés et plus vulnérables du parc Pukaskwa. On a conçu un plan de gestion amélioré pour les secteurs riverains de la rivière Pukaskwa. Ces mesures vont aider à garantir à long terme la santé environnementale de la région.



DÉVERSOIR DE LA RIVIÈRE CHURCHILL

L'examen environnemental préalable d'un projet de déversoir sur la rivière Churchill, au Manitoba, a permis d'y améliorer l'habitat du poisson et d'en restaurer les berges.

Le projet

Hydro-Manitoba a exécuté le projet de diversion de la rivière Churchill au cours des années 1970. Le projet consistait à détourner les eaux de la rivière Churchill vers la rivière Nelson, où Hydro-Manitoba exploite cinq centrales hydroélectriques. À cause de ce détournement, le débit d'eau en aval de la rivière Churchill s'est trouvé réduit annuellement jusqu'aux deux tiers; il est devenu difficile pour les citoyens de la ville de Churchill de conserver leur mode de vie traditionnel, et les activités récréatives, les affaires et la pêche en ont souffert.

« Churchill est une mine d'or pour l'écotourisme », a déclaré John Markowsky (gestionnaire, planification des grands projets). « Tous les commerces de la collectivité sont touchés. Des visiteurs nous viennent du monde entier pour voir la faune, les aurores boréales et la beauté naturelle des paysages nordiques ».

Pour compenser ces pertes, Hydro-Manitoba a convenu avec la ville de Churchill de s'occuper des effets négatifs du projet. Après dix années d'études et de consultations publiques, on a conçu un plan. On a décidé d'ériger un déversoir (une sorte de digue) sur la rivière, afin de relever le niveau des eaux en amont et d'en contrôler le débit.

Photo : Gracieuseté de Manitoba Hydro

L'évaluation environnementale

La proposition de construire le déversoir a déclenché l'application de la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale*. Un examen environnemental préalable s'imposait afin d'indiquer et de proposer des mesures permettant d'atténuer les effets négatifs du déversoir proposé. À cause des répercussions possibles sur les espèces de poissons et sur la navigation, le ministère des Pêches et des Océans est devenu le ministère fédéral responsable. L'évaluation a été effectuée de concert avec la province du Manitoba.

Une fois le rapport d'examen préalable terminé, on a approuvé la mise en œuvre du projet, moyennant l'application d'un certain nombre de mesures d'atténuation, notamment : compensation et rétablissement de toute perte d'habitat du poisson résultant de la construction; restauration du lit et des berges de la rivière et mise en place d'un programme détaillé de surveillance des effets négatifs du déversoir sur l'environnement local.

Les avantages

La construction a débuté à l'été de 1998 et a pris fin en automne 1999. Le déversoir, qui se dresse d'une rive à l'autre de la rivière, à quelque dix kilomètres au sud de Churchill, a engendré la formation d'un lac en amont. On estime que ce nouvel habitat est idéal pour plusieurs espèces de poissons, dont le grand brochet et le grand corégone. La construction comporte des passes migratoires permettant au poisson de descendre vers l'estuaire de la rivière Churchill.

On a également construit une marina offrant aux résidents un accès sûr au nouveau lac. Dans l'esprit du thème écotouristique, la marina comprend une tour d'observation de deux étages, idéale pour l'observation des oiseaux et de la faune.

Le projet du déversoir s'est avéré un succès à plus d'un titre : on a préservé et même amélioré l'équilibre écologique de la rivière Churchill, la participation des entreprises et des commerces locaux leur a été financièrement profitable, les citoyens de la ville de Churchill ont récupéré leur espace récréatif privilégié et les poissons et les animaux sauvages jouissent d'un environnement plus accueillant.

Afin d'assurer la viabilité à long terme du projet, Hydro-Manitoba va continuer de surveiller les effets du déversoir sur la rivière Churchill et sur l'environnement local.



EXTRACTION D'URANIUM DANS LE NORD DE LA SASKATCHEWAN

**L'innovation technologique
et l'harmonisation sociale
ont contribué au succès
de l'évaluation environ-
nementale de plusieurs
projets d'extraction d'ura-
nium dans le nord de la
Saskatchewan.**

Le projet

Au cours des années 1980, la découverte en Saskatchewan de certains des plus importants gisements d'uranium au monde a poussé un contingent international d'entreprises minières à se lancer dans la mêlée pour obtenir une part du Nord canadien.

En 1991, le gouvernement du Canada et le gouvernement de la Saskatchewan ont chargé une commission d'examen conjoint indépendante fédérale-provinciale d'examiner plusieurs des projets d'extraction d'uranium proposés. L'exercice a donné lieu à un des examens environnementaux les plus approfondis effectués au Canada, qui a duré six ans.

La recherche de méthodes d'exploitation respectueuses de l'environnement et l'attention spéciale aux besoins des résidents du Nord ont contribué au succès de cette évaluation environnementale. En favorisant l'innovation technologique et l'harmonisation sociale, le groupe d'examen a assuré à long terme la stabilité sociale et environnementale de la région.

L'évaluation environnementale

L'innovation technologique la plus importante réside peut-être dans la gestion des résidus d'uranium, la source la plus probable de dommages à l'environnement. Ces résidus sont les déchets résultant de la transformation du minerai. Dans l'extraction de l'uranium, ces résidus comportent des éléments radioactifs et leur élimination revêtait la plus grande importance pour les membres de la commission d'examen. Le projet original prévoyait trois installations distinctes d'élimination des résidus. Le groupe a plutôt proposé une seule installation aux entreprises, de façon à réduire l'étendue des zones touchées à chacun des emplacements miniers.

Une autre initiative d'ordre technologique issue de l'examen de la commission proposait une technique plus sécuritaire de forage par injection pour l'extraction de l'uranium. Cette technique fut mise au point pour extraire le minerai très radioactif. Les méthodes conventionnelles étaient inacceptables pour l'environnement aussi bien que pour la santé, à cause de l'exposition à la radioactivité. La nouvelle méthode protège les travailleurs d'une exposition directe au minerai radioactif.

Dès le début, la participation du public a joué un rôle clé dans l'investigation poursuivie par la commission d'examen. À l'étape initiale de l'examen public, il devint apparent que les résidants du Nord auraient besoin d'aide pour se qualifier en vue de postuler un des nombreux emplois créés par la mise en exploitation des mines. La commission d'examen a donc proposé un programme de formation multipartite, faisant appel à la participation du gouvernement et de l'industrie afin de donner aux gens du Nord la formation nécessaire pour obtenir des emplois dans ce secteur industriel.

Les avantages

Le programme de formation multipartite a permis d'intégrer une main-d'œuvre du Nord dans les mines. En 1991, les sociétés minières avaient proposé de faire appel aux résidants du Nord pour 50 % de leurs opérations. En 1995, cet objectif passait à 67 %. Cela a grandement aidé à relancer l'économie locale.

Suite à une recommandation de la commission d'examen, le gouvernement de la Saskatchewan a mis sur pied trois comités de la qualité de l'environnement, composés de résidants du Nord, qui contrôlent les effets de l'extraction d'uranium sur la population et l'environnement du nord de la Saskatchewan. Ces comités offrent aux habitants locaux l'occasion de poursuivre un dialogue permanent avec les sociétés minières.

L'utilisation d'une seule installation de traitement des résidus permettra une désaffectation plus efficace des emplacements miniers. De plus, comme les résidus exigent une surveillance à long terme, il sera plus efficace et moins coûteux d'avoir une seule installation d'élimination. Le partage des coûts d'une installation unique présente aussi un avantage économique pour les sociétés minières.



Une évaluation environnementale effectuée à l'étape initiale de la planification du projet a permis de protéger un marais fécond.

PROJET ROUTIER DE HORSESHOE BAY

Le projet

L'Administration du rétablissement agricole des Prairies (ARAP) est un service du gouvernement fédéral chargé d'aider les agriculteurs du Manitoba, de la Saskatchewan et de l'Alberta. Une de ses responsabilités consiste à financer l'exécution de petits projets sur des terres agricoles par le truchement du Programme canadien d'infrastructure agricole.

Au cours de l'été 1999, l'ARAP du district de Vegreville a effectué une évaluation environnementale portant sur le nouveau tracé proposé d'une route dans le nord de l'Alberta. On jugeait la route existante inacceptable, trop étroite et tortueuse pour permettre aux gros véhicules agricoles d'y circuler en toute sécurité. Le plan proposé prévoyait d'élargir la route et d'en modifier certaines pentes trop fortes et certaines courbes trop raides.

Photo : Gracieuseté de Gerry Beyersbergen

L'évaluation environnementale

Le nouveau tracé routier d'abord planifié aurait porté atteinte à un petit marais naturel. À l'examen du projet proposé, les experts en évaluation de l'ARAP ont constaté qu'une simple retouche du tracé permettrait de sauver le marais sans gonfler le coût du projet.

Ils ont également découvert qu'il était possible de récupérer la route existante et de relier le petit marais à un marais beaucoup plus grand, au sud-ouest. La construction de la route existante avait séparé les deux marais. La stabilité du marais est importante dans la région pour la reproduction de la sauvagine et la migration automnale.

Les avantages

À la suite des questions soulevées par l'évaluation environnementale, les experts de l'ARAP ont rencontré les représentants de Ducks Unlimited et du comté de St-Paul ainsi que le propriétaire. Ducks Unlimited et le propriétaire ont convenu de créer une servitude écologique, tandis que le comté a accepté d'utiliser le mélange d'herbes et de plantes de Ducks Unlimited pour ensemercer l'assise récupérée de la route existante.

Ainsi, on a corrigé et revu le tracé de la route pour la rendre plus sûre, tout en laissant intact le petit marais et en le reliant au plus grand marais.

Le tracé de la nouvelle route, autour du marais, permettra de préserver l'intégrité du bassin, qui pourra continuer de servir d'habitat pour la période de reproduction et de soins à la couvée au cours des années à venir.



EXAMENS PRÉALABLES PAR CATÉGORIE À BANFF

Afin d'obtenir des évaluations environnementales uniformes et normalisées dans la ville de Banff, en Alberta, Parcs Canada a élaboré un rapport type d'examen préalable par catégorie pour certains genres de projets courants.

Le projet

L'examen préalable est la forme la plus courante d'évaluation environnementale effectuée en vertu de la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale*; il constitue 99 % de toutes les évaluations effectuées par le gouvernement fédéral.

À Banff, en Alberta, on procède chaque année à quelque 50 examens environnementaux préalables. Puisque la ville se trouve à l'intérieur du parc national de Banff, les évaluations environnementales y relèvent du gouvernement fédéral.

Comme les effets environnementaux de certains genres de projets sont déjà bien connus, on cherchait une nouvelle façon de préparer les rapports nécessaires permettant de gagner du temps et d'économiser des sous. On a donc conçu un plan permettant de regrouper toutes les évaluations courantes. Le *rapport type d'examen préalable par catégorie pour les projets courants dans la ville de Banff et la région avoisinante* normalise le processus et garantit que l'évaluation environnementale de ces projets courants satisfait aux exigences de la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale*.

*Photo : Gracieuseté de Banff/Lake Louise
Tourism Bureau*

L'évaluation environnementale

Préparé par Parcs Canada de concert avec la municipalité de Banff, le rapport type d'examen préalable par catégorie définit des processus prévisibles et efficaces d'évaluation environnementale pour certains genres de projets courants dans la ville et la région avoisinante. Il examine les effets sur l'environnement des projets qui comportent des bâtiments, des routes, des lignes de services publics et des pistes. Il indique également les pratiques acceptées à appliquer pour en réduire ou en éliminer les effets négatifs sur l'environnement.

Dans l'élaboration du rapport type d'examen préalable par catégorie, Parcs Canada a tenu compte des commentaires formulés par divers intervenants, incluant le public, les groupes écologiques, d'autres ministères fédéraux et les autorités municipales.

Les avantages

Le rapport type d'examen préalable par catégorie garantira une évaluation environnementale plus efficace et plus efficiente des projets futurs dans la ville de Banff et les environs. La normalisation du processus permettra de gagner du temps et d'épargner de l'argent tout en établissant des repères pour les examens préalables par catégorie des projets courants ayant des effets prévisibles sur l'environnement.



ROUTE GREENVILLE-KINCOLITH

Dans le nord de la Colombie-Britannique, une évaluation environnementale a donné lieu à une étude approfondie d'un habitat fragile d'ours grizzli et à un plan visant à réduire au minimum les effets d'une route sur la population d'ours.

Le projet

Depuis un bon moment, les dirigeants de la bande Kincolith de la Nation Nisga'a souhaitent la construction d'une route reliant leur collectivité au réseau routier provincial existant dans la vallée de la rivière Nass. La bande compte environ 450 personnes qui vivent dans une agglomération isolée du nord de la Colombie-Britannique, accessible uniquement par bateau, par avion ou par hélicoptère.

Les membres de la bande croient qu'un lien routier permettra d'accroître les possibilités de leur collectivité isolée sur le plan économique, tout en améliorant l'intervention d'urgence nécessaire. On a donc proposé de construire une route à deux voies en gravier de 24 kilomètres reliant Kincolith à Greenville, où se termine le réseau routier provincial.

Représentative du nord de la Colombie-Britannique, la vallée de la rivière Nass offre un environnement sauvage, accueillant une grande variété de plantes et d'animaux. La vallée se situe également à l'intérieur d'une aire de gestion de l'ours grizzli relevant de la province de la Colombie-Britannique. La préoccupation première des organismes de réglementation, soit le ministère provincial de l'Environnement, des Terres et des Parcs et les ministères fédéraux des Affaires indiennes et du Nord canadien et des Pêches et des Océans, demeure le maintien de l'équilibre écologique délicat.

L'évaluation environnementale

Afin de cerner les effets de la route sur l'environnement, le gouvernement fédéral, de concert avec les autorités provinciales, a entrepris une évaluation environnementale conjointe sous la forme d'une étude approfondie. Même si la route était relativement courte, elle risquait d'avoir des effets importants sur l'habitat de l'ours grizzli.

Les experts du gouvernement provincial et du gouvernement fédéral ont mis en commun leurs connaissances de l'habitat et du comportement de l'ours grizzli en élaborant pour le projet un plan d'atténuation pour l'ours grizzli. Ce plan prévoit des mesures de réglementation et d'application de la Loi, pour l'information et l'éducation du public, ainsi que pour la surveillance de la population et de l'habitat des ours.

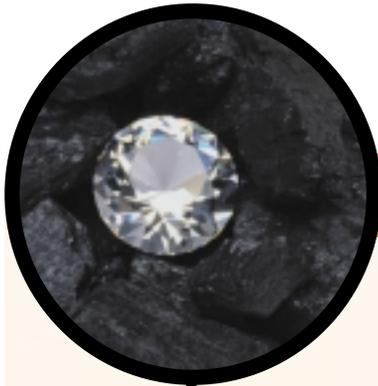
Les avantages

Pour les ours grizzlis de la vallée de la rivière Nass, le frai du saumon du Pacifique représente une source de nourriture importante. On a craint que la présence de véhicules et de gens près des zones de frai n'éloigne les ours de leurs lieux de pêche habituels. Afin de dissuader les gens de fréquenter ces zones, on procédera à des fermetures ponctuelles saisonnières. Des agents de conservation surveilleront les secteurs avoisinant la route. Près des lieux habituels de pêche de l'ours, on posera des affiches indiquant aux gens de ne pas déranger les ours par souci de conservation de la faune et de sécurité personnelle.

Afin d'éviter les conflits possibles entre les ours et les humains, les décharges de Greenville et de Kincolith seront fermées et enterrées. Un nouveau plan de gestion des déchets solides sera mis en oeuvre. Le plan comprend une collecte hebdomadaire des ordures ménagères.

De plus, on tiendra une campagne de sensibilisation du public, utilisant les envois postaux, les assemblées publiques, les programmes scolaires et les dépliants d'information touristique pour éduquer les résidents et les touristes sur l'importance de préserver l'habitat de l'ours grizzli et d'éviter les contacts entre l'ours et l'homme.

Un programme de surveillance accordant une attention particulière au recensement de la population d'ours permettra de contrôler le rendement du plan d'atténuation pour la protection de l'ours grizzli. On pourra ainsi évaluer le succès des mesures prises pour réduire tout effet négatif sur le grizzli.



MINE DE DIAMANTS DIAVIK

Un examen approfondi d'un projet de mine de diamants proposé dans les Territoires du Nord-Ouest a aidé à effectuer le travail préparatoire de l'évaluation environnementale de futurs projets de développement dans le Nord canadien.

Le projet

Le projet de la société Diavik Diamonds, proposé par les sociétés Rio Tinto et Aber Resources, vise l'exploitation de quatre gisements de diamants dans la région du Lac de Gras, situé à environ 300 kilomètres au nord-est de Yellowknife (Territoires du Nord-Ouest).

Les ministères fédéraux des Affaires indiennes et du Nord canadien, des Pêches et des Océans du Canada et des Ressources naturelles du Canada ont été chargés de mener une étude approfondie du projet selon les dispositions de la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale*.

L'étude approfondie

L'examen environnemental a eu lieu sur une période de 18 mois, commençant en mars 1998, et a été l'une des études approfondies les plus complexes à réaliser en vertu de la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale*. Les consultations sur le projet ont été de très grande envergure. De la phase d'exploration où le

promoteur, la Diavik Diamond Mines Inc., a entamé les réunions publiques à la fin de 1993 jusqu'à l'achèvement du rapport d'étude approfondie en juin 1999, plus de 300 rencontres ont eu lieu.

Des occasions de contribution et de participation, en particulier pour les gens du Nord, ainsi que l'ouverture et la transparence, ont constitué les principes directeurs d'une approche « élaborée dans le Nord ». Le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien ainsi que la Diavik Diamond Mines Inc. ont débloqué des fonds pour la participation de groupes autochtones à l'étude approfondie.

Au cours de l'élaboration du rapport de l'évaluation environnementale, le promoteur a financé une série d'études visant le savoir traditionnel et a utilisé l'information communautaire recueillie pendant le processus de consultations publiques afin de maintenir le cap.

Les avantages

Le développement assujette à des tensions les écosystèmes assez peu perturbés et non pollués du Nord. Dans le but d'aborder les préoccupations soulevées au cours des consultations publiques et les opinions exprimées par le Conseil d'examen des répercussions environnementales sur la vallée du Mackenzie, et afin de réduire davantage tout effet environnemental résiduel relié à la réalisation du projet, un cadre de gestion environnementale pour les Territoires du Nord-Ouest sera mis sur pied.

Il s'agira d'une mesure proactive visant à protéger la salubrité de l'environnement et ceux qui en dépendent, tout en appuyant un développement opportun et des décisions de gestion des ressources. Tous les gouvernements fédéral, territoriaux et autochtones, des organismes non gouvernementaux ainsi que l'industrie appropriés, y compris Diavik, devraient participer à la conception et à la mise en œuvre du cadre de gestion.

Le bien-être de la harde des caribous de Bathurst a représenté une préoccupation majeure chez toutes les parties intéressées. Le rapport d'étude approfondie souligne les mesures qui seront prises afin de protéger la harde.

L'espérance de vie de la mine est de l'ordre de 16 à 22 ans. La phase d'exploitation devrait générer environ 400 emplois et représente des profits économiques importants, à la fois directs et indirects, pour les résidents du Nord.



PROJET D'AMÉNAGEMENT FLUVIAL DE KALNI-KUSHIYARA

Grâce à ses projets de développement dans le monde, l'Agence canadienne de développement international a constaté que l'évaluation environnementale est un précieux outil pour la protection de l'environnement ainsi que pour la planification sociale et économique.

Photo : ACDI, Michael Wild

Le projet

Le Bangladesh est situé dans un delta au confluent de trois grands fleuves. Au cours des 30 dernières années, le bassin hydrographique de Kalni-Kushiyara dans le nord-est du pays a connu une instabilité continue de ses chenaux et des problèmes de sédimentation. Les récoltes ont par conséquent été endommagées par les inondations de la prémousson, la navigation est devenue difficile pendant la saison sèche et des terres productives et des établissements humains ont disparu.

Les fermiers qui exploitent une terre de taille moyenne ou petite, sont souvent incapables de maintenir leur gagne-pain étant donné que les inondations endommagent régulièrement leurs récoltes rizicoles. Ils sont bien souvent forcés d'hypothéquer ou de vendre leur terre pour survivre. Dernièrement, les agriculteurs possédant une ferme moyenne s'appauvrissent et ceux possédant une terre de petite taille se retrouvent sans ferme.

Afin d'améliorer la situation dans le nord-est du Bangladesh, l'Agence canadienne de développement international (ACDI) a financé une étude de faisabilité du projet d'aménagement fluvial de Kalni-Kushiyara, conçu afin de renforcer l'activité économique et la qualité de vie sur les plaines inondables du fleuve.

L'évaluation environnementale

Une évaluation environnementale a été effectuée en parallèle avec l'étude de faisabilité du projet, assurant la prise en compte des effets environnementaux dès le début. L'évaluation a tenu compte des effets du projet d'aménagement du fleuve sur l'environnement biophysique et socio-économique de la région. Des études ont été menées afin d'évaluer les avantages pour l'agriculture, la navigation, les pêches et les améliorations visant les établissements humains.

À la suite de consultations de grande envergure avec la population locale, un projet pilote a été mis en œuvre afin de tester les effets du dragage sur le bassin hydrographique. Au même moment, les planificateurs ont été en mesure de concevoir et de mettre à l'essai une façon unique d'utiliser les déblais de dragage pour la construction de plates-formes villageoises bénéfiques à la société, à l'abri des inondations. Ces plates-formes, chacune de la taille de plusieurs terrains de football, protègent des eaux de crues et elles ont augmenté l'espace pour les gens, les jardins et le bétail.

Les avantages

Pour le Bangladesh, ce projet représente l'une des premières fois où l'évaluation environnementale a été minutieusement intégrée dans un plan d'aménagement. En fait, en tenant compte des principes de l'évaluation environnementale dès le début, les planificateurs du projet ont changé l'orientation de leur analyse qui se concentrait seulement sur les aspects d'ingénierie et d'économie, ce qui a réellement influencé les résultats.

Au lieu d'utiliser une approche traditionnelle, où domine l'infrastructure, les planificateurs ont adhéré aux principes de l'évaluation environnementale et ont travaillé avec le fleuve plutôt que contre lui. Cette approche a fourni un bon exemple d'ingénierie bien planifiée, en d'autres mots, un bon exemple de l'application des notions fondamentales de la protection de l'environnement à un projet technique important.

